



COMMUNES DE FRANÇOIS ET SERRE LES SAPINS



Participez à une commande groupée de panneaux solaires prêts à l'emploi !

Au printemps, une soixantaine de personnes a participé à la réunion publique d'information organisée par la commune de Serre les Sapins, et destinée à présenter les possibilités existantes en termes de panneaux photovoltaïques sur la commune.

Parmi les possibilités, nous avons retenu, outre une intervention volontariste sur le patrimoine communal, un projet d'achat groupé de panneaux photovoltaïques « prêts à l'emploi », auquel se joint la commune de François.

Un panneau photovoltaïque prêt à l'emploi, qu'est-ce que c'est ?

C'est une manière simple, économique et rapide de passer à l'énergie solaire avec un kit de panneau(x) solaire(s) que vous pouvez vous-même installer et brancher, sur une simple prise de courant domestique.

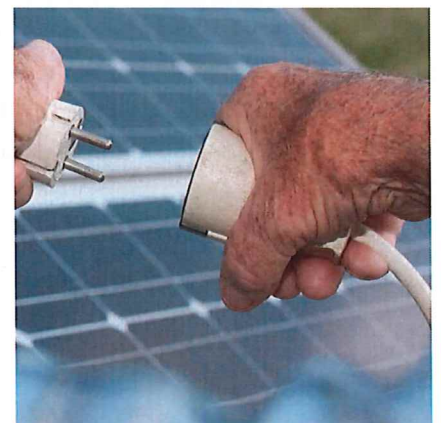
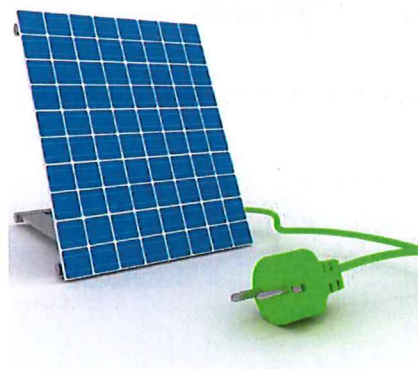
Avec ce système, vous pouvez commencer à produire votre propre électricité « en un éclair » : on parle d'autoconsommation individuelle, sans revente du surplus.

De puissance limitée, leur fonction est de couvrir en journée, une part essentielle des consommations « de fond » de la maison (box internet, VMC, réfrigérateur, congélateur, etc.) et une part plus réduite des consommations « actives » (cuisson, lave-linge, etc.). Ils font l'objet de démarches administratives simplifiées (**pas d'autorisation nécessaire** pour les installations de moins de **3KWc** et positionnées à une hauteur de moins de 1,80m).

Grâce à un kit de **800 Watts** (correspondant à 2 panneaux) évalué à moins de **500€** dans sa configuration la plus économique, un ménage moyen non chauffé à l'électricité pourra économiser en moyenne **150 € par an** sur sa facture, soit un temps retour sur investissement de **moins de 5 ans**.



Il est nécessaire de disposer d'une installation électrique à jour, avec des disjoncteurs et des interrupteurs avec différentiel 30 mA.



Pour garantir le meilleur prix pour tous, nous proposons de constituer un groupement de commande pour tous les particuliers et les entreprises de Serre les Sapins et de Franois qui le souhaitent.

Le déroulement se fait en 4 étapes :

1

Si vous êtes intéressé(e) pour bénéficier de cette démarche, nous vous invitons à signer la convention de groupement (voir ci-après) C'est cela qui permettra de lancer la consultation des fournisseurs. Mais la signature de cette convention n'engage pas à l'achat final, elle est nécessaire pour pouvoir profiter de l'achat groupé. Cette convention sert à quantifier le nombre de panneaux à acheter.

2

Une fois le fournisseur retenu, vous recevrez les caractéristiques définitives des kits photovoltaïques : puissance, prix, systèmes de pose proposés (au sol ou avec accroche au mur).

3

Vous pourrez alors vous engager (ou non) à travers l'envoi d'un bon de commande pour confirmer votre commande.

4

Vous recevrez votre kit solaire chez vous et réglerez directement le montant auprès du fournisseur. Vous brancherez vous-mêmes le kit sur votre installation (en suivant les prescriptions du guide qui vous sera communiqué).

Si vous souhaitez participer à cette opération, nous vous invitons à récupérer la convention de groupement en mairie ou à la télécharger (<https://www.serre-les-sapins.fr>, <https://www.franois.fr>), et à la renvoyer ou déposer en mairie avant le 31 décembre.

A ce stade, nous proposons les caractéristiques suivantes pour les « kits photovoltaïque » :

- 1, 2 ou 3 panneaux de **400 à 500 W** chacun (entre 400 et 1500 W de puissance au total), avec kit de branchement (onduleur et prise) ;
- Un tarif évalué à moins de **500 €** pour **2 panneaux**,
- Avec et sans kit de fixation,
- Une possibilité d'opter pour des panneaux fabriqués en Europe, plus chers mais plus vertueux.

Pour cette opération, nous nous adjoignons les compétences de NOVEA, outil d'expertise mutualisé. Pour toute question, vous pouvez joindre : photovoltaique@gie-novea.com.

Les communes de Serre les Sapins et de Franois